

Niort, le 26 mai 2026,

Objet :

Enquête publique concernant le projet de Parc Naturel Régional de Gâtine poitevine qui se déroule du 20 avril au 26 mai 2026

Déposition de l'association **Deux-Sèvres Nature Environnement** réalisée par mail
Et sur le registre dématérialisé <https://participez.nouvelle-aquitaine.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Deux-Sèvres Nature Environnement porte le projet d'un monde où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

Dans ce monde, les êtres humains agissent ensemble, en concertation, dans le respect de la diversité des individus et des points de vue.

En partageant connaissance et expérience, ils se mobilisent, individuellement et collectivement, dans une action citoyenne en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) agit depuis de nombreuses années sur le territoire de Gâtine poitevine et se sent particulièrement concernée par le projet de création d'un nouveau Parc Naturel Régional sur le territoire.

A ce titre, nous souhaitons vous faire part de nos observations dans le cadre de cette enquête public en souhaitant qu'elles puissent servir à enrichir et compléter ce projet.

DSNE contribue à la comitologie en lien avec la création du PNR de Gâtine poitevine (comité de pilotage, CSP, grand conseil, chartes forestières et de paysage, contribution aux auditions CNPN et FPNR...) ainsi que via différentes actions de préfiguration menées conjointement avec le Pays (atlas biologique, révision de la TVB et construction d'un plan d'action...) mais aussi par de nombreuses actions sur :

- La connaissance et le porter à connaissance du patrimoine naturel du territoire (inventaires, atlas, suivi de stations patrimoniales...)

Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort - 05 49 73 37 36 - contact@dsne.org - www.dsne.org

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme
Association déclarée à la Préfecture de Niort le 19/02/69 et publiée au JO du 27/02/69 - SIRET 78146070400047

- Les espaces protégés (création et gestion de la RNR du Bocage des Antonins depuis 2005, contribution à toutes les instances, animation du site Natura 2000 de la vallée du Magot, proposition de nouveaux sites CEN, portage d'ORE...),
- La mobilisation des citoyens pour des outils de protection participatifs (déploiement refuges chauves-souris, havres de paix pour la Loutre, déjà 2 ORE ...)
- La dynamique avec les éleveurs pour une meilleure reconnaissance et valorisation du patrimoine naturel qu'ils accueillent
- La mobilisation des collectivités pour des actions opérationnelles et fédératrices, en construisant et animant 9 projets intercommunaux et communaux, ainsi qu'en étant co-signataires des contrats rivières et Re-sources du territoire
- Le suivi de tous les projets du territoire via le suivi dans les instances départementales comme locales, les enquêtes publiques ... sur les projets énergétiques, agricoles...
- Une veille participative et citoyenne autour des actions de destruction comme de préservation (outil sentinelles de la nature)

Le projet de territoire tel que présenté dans ce projet de charte s'appuie sur un socle de connaissances, de mobilisation et de documents cadre stratégiques déjà très intéressant et donnant une première approche de ce qu'apporterait un cadre tel qu'un PNR pour ce territoire. Ainsi cette charte v1.2 présentée à l'enquête publique montre ce que le PNR s'engagera à faire comme pilote, animateur et en tant que partenaire, ainsi que pour les engagements attendus des signataires. Ce projet s'est amélioré également par l'apport des auditions et suggestions passées.

Nous tenons à féliciter les salariés et les élus ainsi que les instances qui ont travaillé sur ce projet. En effet, en mai 2024, les rapporteurs du CNPN et un courrier du Préfet de Région invitaient à retravailler le projet de charte notamment pour la rendre plus opérationnelle. Les élus ont accepté de revoir le projet et se sont donné les moyens de faire une charte plus aboutie. La charte amendée V1.2 qui est soumise à l'enquête publique présente des avancées notables.

Les 4 piliers/axes sont cohérents et complémentaires, disposant d'un programme d'orientations et de mesures (notamment les 10 mesures phares sélectionnées, pour moitié dans l'axe 1 sur la biodiversité). Leur mise en œuvre permettra la préservation du territoire, si les moyens sont réunis pour les déployer.

Ce que nous attendons d'un PNR pour la Gâtine poitevine :

1. Un outil d'animation territoriale avec une gouvernance participative

Nous souhaitons le maintien des instances actuelles, et le maintien de notre représentation, car la dynamique impulsée grâce à ce projet permet d'insuffler **une culture et une vision communes** des enjeux et des actions à menées en Gâtine poitevine.

2. Des actions opérationnelles pour l'éco-complexe paysager du bocage comme des autres milieux

HAIES

Pour les haies. **le plan de gestion des haies et la formation vers les agents mérite d'être pérennisé et déployé**, en lien avec :

- Un programme de plantation selon des **secteurs prioritaires**
- La poursuite et le renforcement de la dynamique avec les collectivités, pour s'assurer de la bonne application du **guide de la haie**.
- La nécessité d'impulser et de renforcer la gestion et **valorisation des arbres têtards**
- **La valorisation des agriculteurs volontaires** pour appliquer les bonnes pratiques de gestion des haies et des arbres têtards
- **L'analyse technique de terrain** en cas de destruction des haies (et non par photo-interprétation comme il est prévu dans le dossier) pour établir les compensations.
- Le pilotage des **mesures de compensations** par un groupe de travail technique, en partenariat avec la DDT qui gère le « guichet unique de la haie ».

Nos demandes pour les haies :

- Que la charte établisse des coefficients de compensation élevés (à minima 2,5) de façon à pouvoir tenir ses objectifs de 100 ml/ha.
- Qu'en dehors du secteur bocager du PNR, une attention particulière soit portée sur la reconquête de réseaux de haies fonctionnelles dans les secteurs de plaines céréalières du thouarsais au nord-est et du niortais au sud-ouest.
- Il est indiqué dans la charte : *Un programme de plantation selon des secteurs prioritaires*. Nous aimerions que soit précisé : **qui définit les secteurs prioritaires ?**

MARES

La Gâtine poitevine se situe dans **le paysage bocager le plus dense en mares de France**. Le PNR devra maintenir cette particularité du territoire. Nous observons une tendance forte à la disparition des mares ces dernières décennies.

Il y a une urgence à veiller à ne plus en perdre :

- ✓ En réhabilitant leur place dans le paysage.
- ✓ En contribuant à maintenir leurs fonctions (notamment dans les labels viande et lait s'appliquant sur le territoire)
- ✓ En organisant des visites et événements pour faire connaître leurs fonctions écologiques bénéfiques à la santé environnementale.

Notre action d'appui aux agriculteurs, collectivités, particuliers et entreprises sur la réhabilitation et création de mares ces dernières années a montré que des résultats étaient possibles en ce sens.

ANCIENNES LIGNES DE CHEMIN DE FER

Il serait intéressant de réaliser un diagnostic des anciennes lignes de chemin de fer qui sont souvent bien végétalisées et de véritables lieux de biodiversité. (Parthenay /St Laure, Parthenay /St Maixent). Elles participent à la trame verte de ce territoire.

FORETS (mesure 1.3)

Le Pays dispose déjà d'une charte forestière (dont nous sommes co-signataires) et d'une dynamique d'échanges sur le sujet, qui mérite d'être renforcée avec **un volet plus opérationnel sur la gestion et préservation des massifs forestiers du territoire**. Ceci représente un enjeu majeur pour le département grâce la diffusion des bonnes pratiques vers les propriétaires privés comme publics.

AIRES PROTEGEES (mesure 1.2)

Nous souhaitons un déploiement effectif des aires protégées grâce à une animation territoriale mise en place par le PNR. De nombreux sites classés du département ne bénéficient aujourd'hui ni d'une gouvernance, ni d'une gestion ni d'une valorisation opérationnelle. De même, l'appui au renforcement de la surface couverte (**à minima 3 % du territoire pour respecter les engagements nationaux**), est indispensable et devra être mis en application. La projection proposée, suite au groupe de travail que nous avons sollicité et que vous avez réalisée, est intéressante et mérite d'être déployée au plus tôt selon vos moyens. **Nous serons à vos côtés pour y parvenir.**

OBSERVATOIRE (mesure 1.1)

La charte prévoit la mise en place d'un **observatoire**. Cet outil est indispensable pour suivre l'évolution d'indicateurs biologiques solides ainsi que des espèces et habitats prioritaires des différentes sous-trames de Gâtine. Cet observatoire permettra de communiquer avec les propriétaires impliqués et pourra appuyer les mesures de gestion du territoire. Nous sommes volontaires et serons force de propositions pour le faire vivre.

NATURE AUSSI EN VILLE

La nature en ville est un aspect qui devra être pris en compte et renforcé. **Nous recensons des enjeux biologiques parfois très forts présents dans les centres anciens comme les ceintures vertes des villes et villages.**

La renaturation des zones économiques et d'activités du territoire nous semble un objectif territorial d'importance. **Certaines zones d'activité sont extrêmement anthropisées** et leur renaturation peut être un levier pour mobiliser les entreprises, leurs salariés, les habitants du territoire, les élus et vers un dialogue territorial.

3. Une mobilisation sur le sujet majeur de l'eau

L'enjeu de la gestion de l'eau est transversal dans ce type de projet territorial. Le réseau de cours d'eau, très important (1340 km) est une caractéristique remarquable de la Gâtine. Malheureusement, **la qualité de l'eau sur ce territoire est problématique**. Le mauvais état des masses d'eau, tant quantitatif que qualitatif, nécessite des mesures fortes.

Nous avons bien noté dans cette charte les dispositions visant à améliorer les connaissances et la volonté de restaurer la qualité de l'eau, la continuité des cours d'eau et les zones humides. Ces objectifs vont dans le bon sens.

Nous sommes cependant très inquiets de **la détérioration de la qualité de l'eau potable par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides)**. Nous observons dans cette charte des objectifs de sécurisation des aires de captages.

Au-delà de son rôle d'accompagnement pour la reconquête de la qualité de l'eau, le PNR devra avoir **une vocation d'expérimentation** pour faire changer les pratiques agricoles pour avoir une agriculture plus résiliente (notamment sur les aires de captages). De nombreux PNR ont fait le choix d'avoir des objectifs ambitieux de surfaces agricoles converties en Agriculture Biologique (PNR du Pilat, de l'Avesnois, du Morvan, du Lubéron ...). Ce type d'agriculture est une réponse concrète à un environnement "naturel", une biodiversité épargnée et des ressources protégées, notamment en matière d'eau potable, ainsi qu'une production alimentaire saine.

De nombreuses actions pourraient être entreprises :

- Soutien et mise en place d'une agriculture à bas niveau d'intrants (AB) sur les aires de captage.
- Création de filières locales pour soutenir une agriculture sans pesticides.
- Gestion des paiements pour services environnementaux (PSE).
- Gestion des baux ruraux avec les petits propriétaires (association foncière agricole) permettant la mise en place de baux ruraux environnementaux
- Achat groupé de robot de désherbage mécanique (pilotage IA)
- Mise en place d'ORE...

Le PNR est un très bon outil pour épauler les agriculteurs dans leur nécessaire transition vers un modèle durable plus compatible avec la reconquête de la qualité de l'eau.

4. Un déploiement cohérent et intelligent des énergies renouvelables

La politique du territoire de Gâtine sur le déploiement des énergies renouvelables est balbutiante et manque d'une dynamique alors que des enjeux paysager, énergétique mais aussi agricole et biodiversité sont en jeu. La charte adoptée sur l'éolien par le Pays de Gâtine est un atout majeur, mais mérite d'être animée et concertée, et surtout déployée pour **disposer d'une doctrine claire sur les projets photovoltaïques au sol comme sur l'agrivoltaïques.**

Ceci pourrait se traduire par une concertation en amont des projets. **La mise en place d'un Comité d'accompagnement des projets** paraît le bon outil à créer au sein du PNR. Cette instance de concertation a été mise en place par la Communauté de Communes du Mellois. Elle permet d'orienter les porteurs de projet vers des pratiques plus vertueuses très en amont dans la conception du projet.

Il nous paraît intéressant de créer **un observatoire de suivi de l'application des mesures ERC** en lien avec la DREAL. Il permettrait d'avoir une meilleure stratégie pour les mesures d'évitement et de réduction des projets sur le territoire. D'orienter les maîtres d'ouvrage vers de bonnes pratiques et surtout de relocaliser puis **sécuriser les sites de compensation** par une contractualisation en ORE notamment.

Nous espérons que l'ensemble des collectivités du territoire s'engagera à signer cette chartre pour faire émerger ce PNR, indispensable au territoire.

Deux Sèvres Nature Environnement souhaite poursuivre, voire renforcer, son implication dans la gouvernance et la mise en place des actions nécessaires à cet outil PNR.

DSNE émet donc un avis favorable à ce projet, tout en assurant à la structure porteuse notre engagement à poursuivre notre partenariat.

Nous continuerons à soutenir ce projet de territoire et serons vigilants pour que le PNR contribue à la préservation forte des enjeux biologiques et environnementaux locaux.

La représente légale de DSNE,

MAGALI TRIGAUD
